Projet pédagogique

Préambule

- Présentation du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB)

- Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB

CŒUR DE BEAUCE : 51 COMMUNES, 25 300 HABITANTS !

La communauté de communes est née le 1er janvier 2017 en application de la loi NOTRe et du schéma départemental de coopération intercommunale. Elle résulte de la fusion des Communautés de Communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne.

Au 1er janvier 2018, les communes d'Ardelu, Garancières-en-Beauce, Oysonville et Sainville ont choisi de rejoindre la nouvelle communauté de communes qui a pour ambition de construire une ruralité attractive et innovante.

COMMENT FONCTIONNE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

77
conseillers communautaires

Les communes membres disposent d'un **nombre de sièges** défini en fonction du nombre d'habitants

Le **bureau communautaire** est constitué du Président de la communauté de communes, des Vice-Présidents et de conseillers communautaires délégués

12 Vice-Présidents en charge des domaines d'actions de la communauté de communes

LES COMPÉTENCES

OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Développement économique et touristique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, préélémentaires et élémentaires
- Action sociale d'intérêt communautaire

FACULTATIVES

- Transport
- Création et gestion des Maisons de Services au Public (MSAP)
- Politique de la sécurité et de la prévention de la délinquance
- Création et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires d'intérêt communautaire
- Création et exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunications
- Enfance et Jeunesse

Des temps éducatifs et de loisirs indispensables :

- **Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement**
- **Les Accueils de Loisirs associés à l'École**
- **Les Temps d'Activités Périscolaires**

Un projet éducatif fort pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

- Près de 200 Accueils de loisirs répartis sur toute la France
- Des réponses territoriales adaptées aux besoins

Fédération Générale des PEP

5-7 rue Georges Enesco - 94 026 CRETEIL Cedex
Tel : 01.41.78.92.60
Mail : accueil@lespep.org

www.lespep.org

Les PEP
La solidarité en action

Des objectifs clairs :

- Apprendre à vivre ensemble et devenir autonome.
- Participer à des projets collectifs.
- Favoriser des initiatives individuelles au sein de la vie en collectivité.
- Comprendre l'environnement pour le respecter.
- Prendre en compte les parents.
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants.
- S'adapter aux rythmes de l'enfant.

Des accueils porteurs de valeurs :

Les PEP défendent trois grandes valeurs : **la laïcité, la solidarité et l'égalité**. Si la loi de 1905 implique la séparation des églises et de l'Etat, le principe de laïcité va bien au-delà. En effet, une dimension plus globale du principe de laïcité fait état du principe de « vivre-ensemble » et d'ouverture à l'autre. «*La laïcité fait appel à ce qu'il y a de moins manipulable chez un individu, à savoir, son intelligence et sa raison…*» Extrait du projet fédéral PEP 2012-2017. La solidarité est la condition pour « faire société ». La solidarité définit les individus comme semblables non comme identiques d'où la nécessité d'un accompagnement différencié en milieu ordinaire. L'égalité pour les PEP est un principe d'action qui part du postulat que tout individu est capable, l'autonomisation étant une condition de l'égalité.

Des accueils avec des enjeux éducatifs :

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité accessibles à tous. L'ensemble des accueils PEP offrent les garanties et autorisations nécessaires. L'encadrement est assuré par des équipes disponibles, qualifiées et expérimentées qui adhèrent au projet éducatif.
Des possibilités pour tous : avec près de 200 accueils de loisirs et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.
Des activités éducatives et de loisirs adaptées aux rythmes de l'enfant : le respect du rythme de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projet, la coopération, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité sont les composantes indispensables d'un accueil réussi répondant aux valeurs des PEP. L'accueil de loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.
Les Projets Educatifs de Territoires ou les Projets Educatifs Locaux doivent permettre une cohérence éducative territoriale.

Les PEP, des actions éducatives complémentaires

Les PEP c'est aussi un projet éducatif séjours de vacances, un projet éducatif classes découvertes et un projet éducatif petite enfance. Pour les PEP l'ensemble des temps éducatifs sont complémentaires, le jeune étant au coeur de chaque projet en tant qu'acteur de son parcours de vie. Pour favoriser cette complémentarité, les PEP organisent par exemple des séjours VaSco (Vacances Scolarité) reconnus par l'Education Nationale qui permettent aux enfants et à leurs parents de préparer la rentrée scolaire dans des conditions optimales tout en bénéficiant de temps de loisirs partagés.

Des temps à vivre :

1- Le temps périscolaire : Accueil de Loisirs Associé à l'école (ALAE)

Le temps périscolaire, transition entre la famille et l'école, encadre les moments de classe (le matin, le midi, le soir). Il propose un temps d'accueil éducatif en animant un lieu de vie de socialisation et d'enrichissement où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire.

- L'accueil matinal permet aux enfants de démarrer une nouvelle journée dans la douceur et le calme, c'est un temps de transition entre le lever et le temps scolaire, entre la famille et la vie collective.
- Le temps méridien partie intégrante de la vie de l'enfant à l'école, est un terrain pour l'équilibre alimentaire et un facteur de détente, de relations sociales, d'autonomie et d'éducation. L'animation après les repas prend en compte les besoins spécifiques et les souhaits des enfants.
- L'accueil du soir à la fin d'une journée d'école, les enfants ont besoin de se restaurer, de se détendre dans de bonnes conditions. Ce temps, lien entre l'école et le retour dans la famille, est aussi un moment d'accueil qui recherche un équilibre entre la gestion collective du groupe et l'expression des besoins individuels des enfants.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Temps de transition entre les apports scolaires intenses et le retour dans la famille. Les objectifs sont déterminés en relation avec le projet d'école tout en privilégiant une approche ludique et de détente adaptée au rythme biologique de l'enfant. Les activités (artistiques, culturelles, sportives…) prennent en compte les parcours de l'enfant et intègrent les dispositifs existants (PRE, accompagnement à la scolarité, APC…).

2- Le temps extrascolaire : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les PEP affirment que le temps extrascolaire est une des composantes essentielles de l'action éducative.
Le mercredi et les vacances scolaires : l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) se définit comme un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation, de repos, d'activités physiques, de jeux et de plaisirs.
Les activités proposées viseront l'émancipation des enfants et des jeunes tout en compensant les inégalités dans l'accès à la culture et aux loisirs en dehors de l'école ou de la famille mais en liaison avec elles.

Un projet partagé avec les jeunes, les familles et les partenaires :

Les accueils éducatifs et de loisirs PEP prennent en compte la diversité des enfants et des jeunes accueillis comme étant un facteur d'enrichissement pour tous. L'ensemble des acteurs concourt à la réussite des temps de loisirs, en lien étroit avec les usagers et les familles :

- une présentation est faite à la famille et au jeune de la structure et de l'équipe, du fonctionnement, du projet et du règlement intérieur ;
- les familles ont accès aux informations sur le déroulement des temps de loisirs (programmes d'activités, sorties et séjours courts…) ;
- un contact individuel est établi au quotidien ;
- l'avis des familles est recueilli régulièrement afin de contribuer à l'élaboration des bilans ;
- les équipes veillent à organiser des temps de rencontre pour valoriser les réalisations des différents publics accueillis.

Pour mieux répondre aux attentes de tous, la conception de ces temps implique la participation de partenaires : institutions, collectivités, établissements scolaires, associations, équipes d'intervenants (enseignants, animateurs, éducateurs, bénévoles…).

Des lieux à vivre :

Les accueils éducatifs et de loisirs doivent pouvoir avoir accès à toutes les ressources dont dispose le territoire (installations sportives et culturelles, espaces verts…).
Les espaces dédiés aux accueils éducatifs et de loisirs, correspondant à la capacité d'accueil, devront être aménagés et adaptés en fonction du public accueilli (exemple : coin calme, accueil des familles, mobilier fonctionnel…) et des objectifs pédagogiques poursuivis.

Vers des projets pédagogiques ambitieux :

Chaque accueil éducatif et de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement au travers de la gestion des déchets, de l'eau, et favorisent l'éducation au développement durable. Les temps de vie collective font partie intégrante du projet d'animation de l'équipe éducative car ils sont le socle sur lequel repose la réussite d'une journée d'accueil. A ce titre, ils sont pensés, organisés et réalisés comme de réels temps d'activités.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les activités proposées par les enfants ou les animateurs constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu… Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, et entraînent des acquisitions diverses.

Pour l'accueil des enfants/jeunes à besoins particuliers dont ceux en situation de handicap vers une continuité éducative pour tous, les PEP s'engagent à :

- Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire des enfants et des jeunes en leur donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres enfants à l'ensemble des temps de vie.
- Assurer aux membres de ses équipes d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique, pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de tous les enfants.
- Informer tout futur intervenant, qu'il soit salarié, vacataire, volontaire ou bénévole, que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, et des obligations que cela implique.
- Prendre connaissance des informations fournies par les personnes sur leurs besoins spécifiques afin de réunir les conditions optimales.

Ce projet éducatif s'appuie sur le projet fédéral PEP « Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyens »

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs à

VOVES

Accueil périscolaire (matin/soir) et
Accueil de loisirs (mercredis et petites vacances)

Septembre 2022 – Août 2023

Nadia DA SILVA – Directrice - Novembre 2022

SOMMAIRE

I. **La structure**

II. **Capacité d'accueil**

III. **Description des locaux**

IV. **Présentation de l'équipe**

V. **Organisation et engagement de l'équipe**

VI. **Objectifs pédagogiques et évaluation**

VII. **Informations Complémentaires**

VIII. **Rôles de chacun**

IX. **Présentation du territoire CCCB**

X. **Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB**

III. La structure:

Nom de la structure	ALSH VOVES
Adresse	20 boulevard Maurice Viollette, Voves 28150 Les Villages Vovéens
Téléphone	02.37.99.26.28 / 07.79.73.42.43
Mail	alsh.lesvillagesvoveens@pep28.asso.fr
Horaires d'ouverture	Accueil périscolaire (période scolaire) : - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 07h à 08h45 et de 16h30 à 19h - Mercredis : de 07h à 19h Accueil de loisirs : Vacances scolaires : de 07h à 19h Espace jeunes : -Mercredis : 12h30 à 18h30 -Vacances scolaires : 09h-18h

IV. Capacité d'accueil

Pour l'accueil périscolaire :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	**Total**
Matin et soir	40	60	0	100

Pour l'accueil des mercredis :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	**Total**
Mercredi	30	48	24	102

Pour l'accueil des petites vacances :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	**Total**
Vacances d'hiver	30	36	0	66
Vacances de printemps	30	36	24	90
Vacances d'automne	30	36	24	90
Vacances Noël	30	36	0	66

V. Description des locaux

Plan de l'école maternelle Charles Perrault (groupe 3/5 ans)

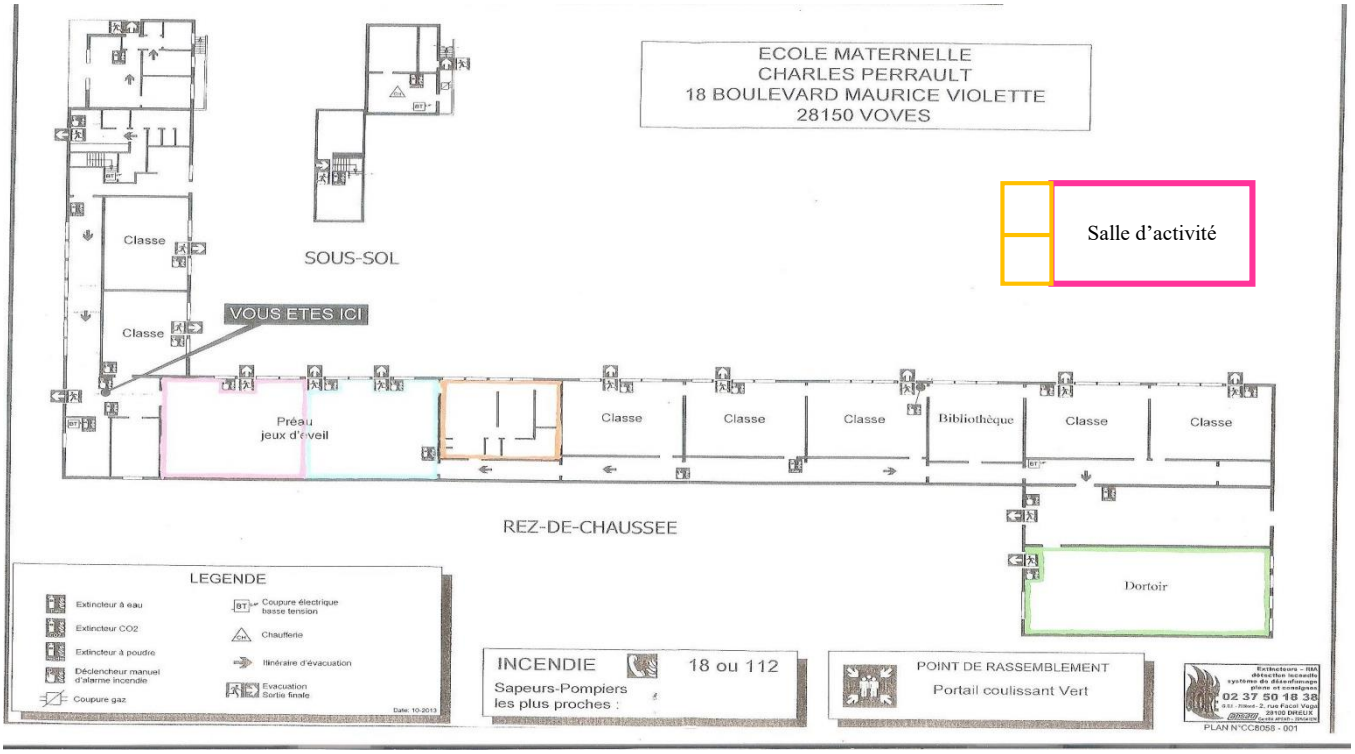

Toilettes	espace de motricité
Dortoir	salle d'activités

Plan de l'école élémentaire Jean Moulin (groupe 06/11 ans)

<u>Plan de l'accueil de loisirs « Espace Philidor »</u> (groupe 12/17 ans)

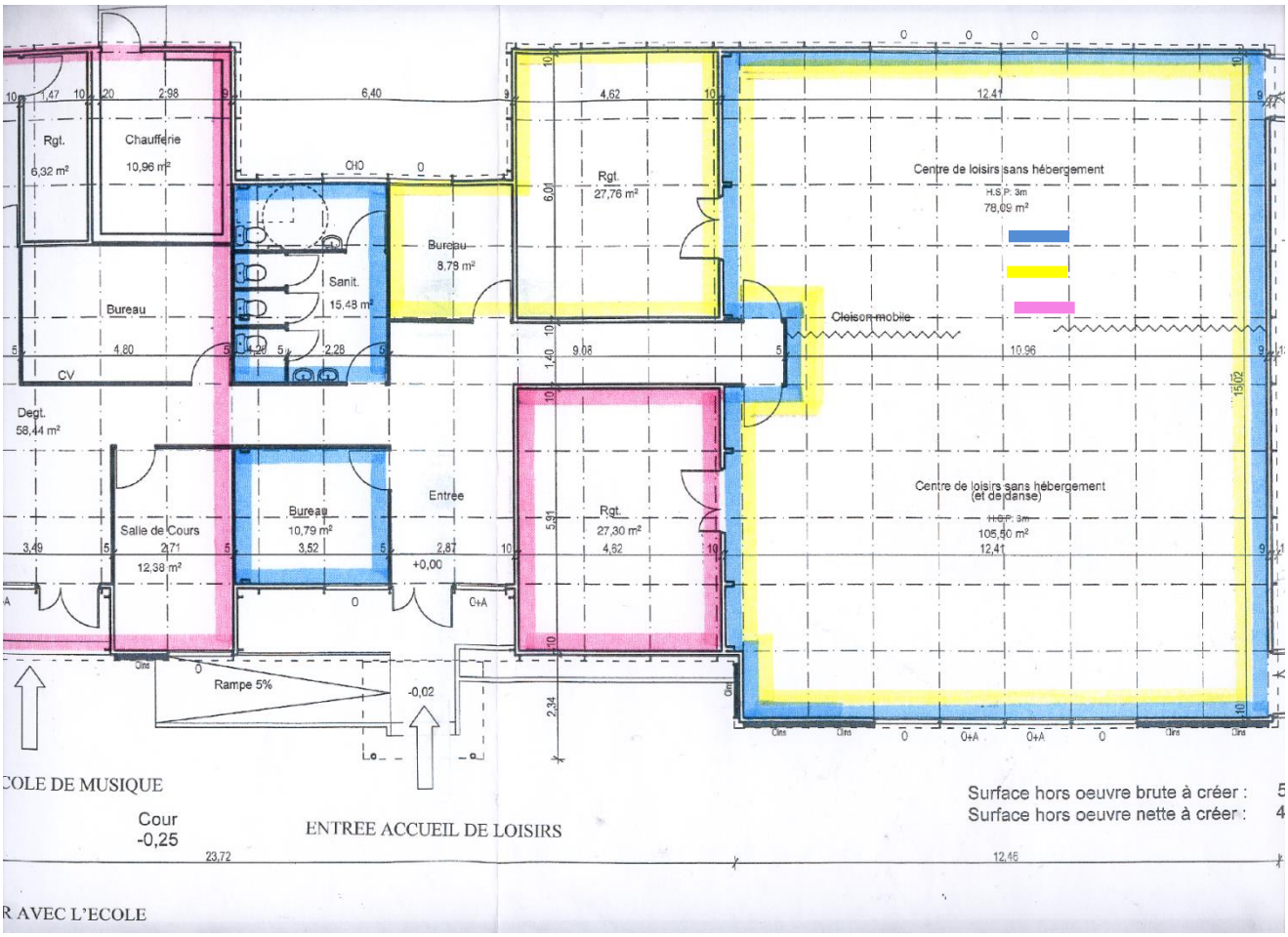

- Espaces dédiés pour l'ALSH ADOS
- Salle activité / régie
- Salles spécifiques à l'école de musique (Pas d'accès)

VI. Présentation de l'équipe

NOM	Prénom	Age	Qualification diplôme obtenu	Fonction Directeur, Animateur, Personnel de service, Chauffeur…	Statut CDI, CDD, CEE, Stagiaire, Intervenant, Au pair, Mise à disposition	Périodes périsco, mercredi, vacances…	Groupe d'âge attribué	Ancienneté PEP	Durée hebdomadaire de travail
MARWANE	Nadia	38	BAFD DEJEPS en cours	Directrice	CDI	Périsco mercredis vacances	/	6 ans	35h annualisées
HERBO	Laetitia	38	BAFD	Animatrice Responsable ados	CDI	Espace jeunes	11-17 ans	10 ans	35h annualisées
SECHET	Channel	21	BAFA	Animatrice	CDI	Périsco Mercredis	3-5 ans 11-17 ans	1 an	30h annualisées
GUARNACCIA	Isabelle	41	BAPAAT	Animatrice	CDI	Périsco mercredis vacances	3-5 ans	5 ans	29,42h annualisées
CARRIERE	Maëlle	20	Stagiaire BAFA	Animatrice	CDD	Mercredis	3-5 ans	/	27.67h annumaisées
BIGOT	Marie-Laure	36	/	Animatrice	CDD	Mercredis	6-10 ans	/	/
BOULAIN	Alicia	22	CAP PE	Animatrice	CDD	Périsco Mercredis Vacances	3-5 ans 6-10 ans	/	27h hebdomadaire
BUGEAUD	Célia	24	BAFA	Animatrice	CDI	Périsco Mercredis Vacances	3-5 ans	/	30.08h annualisées
BRUNEAU	Aurélie	28	BAFA	Animatrice	CDI	Périsco mercredis vacances	6-10 ans 3-5 ans 6-10 ans	6 ans	30,09h annualisées
PAULINI	Sonia	38	BAFA	Animatrice	CDI	Périsco vacances	6-10 ans 3-5 ans	3 ans	8,84h annualisées
RADKOWSKI	Muriel	49	BAFA	Animatrice	CDD	Périsco vacances	6-10 ans 3-5 ans	3 ans	14,69h annualisées
POULAIN	Thierry	54	BAFA	Animateur	CDI	Mercredis vacances	6-10 ans	11 ans	19,47h annualisées
BARNAUX	Marie	22	CAP PE	Animatrice	CDI	Mercredi Vacances	6-10 ans 3-5 ans	4 ans	23,89h annualisées
BUISSON	Anaïs			Personnel cantine					
LECOMTE	Angélique	40							
DA SILVA	Mélinda			Personnel entretien					
	Lilou								

VII. Organisation et engagement de l'équipe

<table>
<tr><th colspan="4">PERISCOLAIRE MATIN</th></tr>
<tr><th colspan="2">MATERNELS</th><th colspan="2">ELEMENTAIRES</th></tr>
<tr><td>7h00</td><td>Accueil échelonné des enfants.

<u>Mise en place de diverses activités proposées par les animatrices :</u>
• Activités manuelles
• Activités autonomes (voitures, dinette, dessins, jeux de société, ateliers de manipulation)
• Lecture d'histoires

Les enfants sont libres de choisir ce qu'ils souhaitent faire afin de respecter leurs rythmes notamment pour ceux arrivant dès 7h.</td><td>7h00</td><td>Accueil échelonné des enfants.

<u>Les enfants sont libres de choisir ce qu'ils souhaitent faire. Pour cela, les animatrices proposent divers pôles d'activité :</u>
• Activités manuelles
• Activités autonomes (jeux de construction, dessins, jeux de société)</td></tr>
<tr><td>8H05</td><td>Rangement des activités et des différents espaces de jeux.
Un temps de lecture est proposé aux enfants dans le coin rassemblement.</td><td>8h30</td><td>Rangement des activités en cours ainsi que de l'ensemble des jeux.
Les enfants rassemblent leurs affaires et se lavent les mains.</td></tr>
<tr><td>8h10</td><td>Les animatrices emmènent les enfants dans le préau afin de les faire passer aux toilettes.</td><td rowspan="2">8h35</td><td rowspan="2">Les animatrices accompagnent les enfants jusqu'à leur classe respective.</td></tr>
<tr><td>8h20</td><td>Les animatrices déposent les enfants dans leur classe respective.</td></tr>
</table>

PERISCOLAIRE SOIR			
MATERNELS		**ELEMENTAIRES**	
16h30	Les animatrices récupèrent les enfants dans les classes (2 animatrices d'un côté de l'école et 2 animatrices de l'autre côté). Les enfants vont aux toilettes de l'école avant de se diriger vers le thouax pour déposer les affaires d'école.	**16h35**	Les animatrices vont dans les classes récupérer les enfants avant l'heure de sortie afin d'éviter l'afflux de monde dans les couloirs et dans la cour (2 animatrices à l'étage et une au rez-de-chaussée). Les enfants passent aux toilettes puis se dirigent vers la salle du périscolaire afin de prendre le goûter.
16h50	Un petit groupe goûte dans le préau de l'école avec une animatrice. Un espace a été aménagé avec des tables et des chaises afin de permettre l'accueil d'un groupe d'enfants pour le goûter et les activités. <u>Si l'effectif est supérieur à 30 enfants :</u> l'espace Philidor est également investi pour le temps du goûter et pour permettre de scinder le groupe lors des animations. Le mardi et le jeudi, la salle de l'espace Philidor n'est pas disponible, le préau de l'école est donc utilisé.	**17h**	Les enfants sont libres de participer aux activités proposées par les animatrices ou bien de jouer dans les différents pôles d'activités autonomes (jeux de société, jeux de construction, dessins, jeux extérieurs quand le temps le permet). A compter du 8 novembre, les enfants inscrits à l'étude se dirigent vers l'enseignant qui encadre ce temps.
17h-19h	- Les animatrices proposent des activités aux enfants. - Les enfants sont libres d'y participer ou pas. - Les pôles d'activités libres sont également à la disposition des enfants (dinette, voitures, dessins, coin bibliothèque). - Départ échelonné des enfants. *Le lundi, la moitié du groupe d'enfants se rend au dojo de 17h à 18h afin de pouvoir faire des jeux sportifs.*	**18h-19h**	L'enseignant raccompagne les enfants inscrits au périscolaire dans la salle d'activité. Les enfants revenant de l'étude ont le choix entre participer aux activités proposées ou jouer librement. Départ échelonné des enfants.

PETITES VACANCES & MERCREDIS ALSH 03/05 ans	ACTIVITES
7h00 - 8h00	Accueil échelonné des enfants Les enfants jouent librement dans les différents pôles d'activités, aux jeux de société ou encore dans le coin bibliothèque.
8h00-9h00	Un groupe part à l'espace Philidor avec une animatrice afin de limiter le nombre d'enfants dans le thouax. Ils ont la possibilité de participer à des pôles de manipulation (pâte à modeler, playmaïs, dessin, …)
9h00 - 9h30	Jeux libres Temps de rassemblement : discussion, débats, chants, lecture, réveil musical... Présentation des activités de la journée
9h30 - 11h25	Des activités pédagogiques (manuelles, sportives, expression corporelle, …) sont proposées à l'ensemble du groupe. Les enfants ont la possibilité de faire l'ensemble des activités s'ils le souhaitent. Mise en place de pôle d'activités et de manipulation où les enfants sont en autonomie après le temps d'activité. Rangement et nettoyage des activités. Jeux libres.
11h25-11h45	Les enfants passent tous aux toilettes et se préparent avant le départ pour la cantine.
11h45-12h00	Départ pour la cantine en car
12h00 – 12h50	Repas à la cantine
13h00	Retour de la cantine en car
13h15	- Sieste pour les plus petits (*le dortoir de l'école est mis à la disposition du jeune enfant avec des couchages individualisés*). - Temps calme sous forme d'ateliers pour les plus grands.
14h00 - 15h00	- Réveil échelonné pour les plus petits : à son réveil, l'enfant se lève et peut, s'il le souhaite, participer aux pôles d'activités proposés. - Début des activités pour le groupe des plus grands.
15h00 – 16h00	Ce temps permet de mettre en place des grands jeux, activités sportives et de motricité pour l'ensemble du groupe. C'est aussi un temps pour finir des activités inachevées selon le souhait de l'enfant.
16h00 - 16h30	Rangement et nettoyage des activités. Temps libre avant le goûter.
16h30- 17h00	**<u>Goûter et bilan de la journée :</u>** Un groupe goûte dans le préau de l'école avec deux animatrices. Un espace a été aménagé avec des tables et des chaises afin de permettre l'accueil d'un groupe d'enfants pour le goûter et les activités. L'autre groupe goûte dans le thouax avec deux animatrices. Quand le temps le permet, les enfants goûtent dehors. Temps de discussions avec les enfants sur la journée pendant le goûter. Rangement du goûter et nettoyage.

17h00-19h00	Accueil échelonné des familles. Les enfants peuvent jouer en autonomie dans les différents pôles de jeux ou poursuivre leurs activités s'ils le souhaitent.

PETITES VACANCES & MERCREDIS ALSH 06/11 ans	ACTIVITES
7h00 - 9h00	Accueil échelonné des enfants Les enfants jouent librement aux jeux de construction, jeux de société ou dessinent.
9h00 - 9h30	Temps libre. Temps de rassemblement : discussion, débats, chants, lecture... Présentation des activités de la journée
9h30 - 11h30	Chaque animateur propose une activité. Chaque enfant est libre d'y participer.
11h30-12h00	Rangement et nettoyage des activités. Temps libre.
12h00 – 13h00	Repas à la cantine.
13h00 - 14h00	Temps calme sous forme d'ateliers encadrés par les animateurs.
14h00 – 16h00	Mise en place des activités proposées par les animateurs. Ce temps est très souvent dédié à des grands jeux permettant ainsi de réunir l'ensemble des enfants autour d'une seule activité qui se passe la plupart du temps en extérieur (quand le temps le permet).
16h00 - 16h30	Rangement et nettoyage des activités. Temps libre avant le goûter.
16h30- 17h00	Goûter et bilan de la journée. Temps de discussions avec les enfants sur la journée pendant le goûter. Rangement du goûter et nettoyage.
17h-19h	Accueil échelonné des familles. Les enfants peuvent jouer en autonomie dans les différents pôles de jeux ou poursuivre leurs activités s'ils le souhaitent.

PETITES VACANCES 12 / 17 ANS	ACTIVITES
9h00	Arrivée des jeunes.
9h00 - 9h30	Jeux libres. Temps d'échanges avec les jeunes. Présentation de la journée.
9h30 – 12h00	Temps d'activité.
12h00 – 13h00	Repas pris ensemble au sein de la structure (chaque jeune apporte son repas).
13h00 – 13h30	Temps libre.
13h30 – 16h30	Temps d'activité.
16h30- 17h00	Goûter et bilan de la journée. Temps de discussions avec les jeunes. Rangement du goûter et nettoyage.
17h00-18h00	Temps libres. Départ échelonné des ados (certains sont autorisés à rentrer seuls).

MERCREDIS 12 / 17 ans	ACTIVITES
12h25	Les animatrices attendent les jeunes inscrits devant le collège ou directement au sein de la structure.
12h45 – 13h15	Repas pris au centre avec les animatrices (chaque jeune ramène son repas).
13h00 - 14h00	Temps libre. Temps d'échanges avec les jeunes et entre les jeunes.
14h00 – 16h30	Temps d'activités
16h30- 17h00	Goûter et bilan de la journée. Temps de discussions avec les jeunes. Rangement du goûter et nettoyage.
17h00-18h30	Temps libres. Départ échelonné des ados (certains sont autorisés à rentrer seuls).

L'équipe s'engage :

Activités

- Etre disponible, dynamique
- Aménager l'espace
- Réagir aux besoins, être inventif
- Ne pas tomber dans l'activisme
- Mobiliser l'ensemble des ressources

Réunions de préparation

Elles ont lieu le mardi de 9h à 11h de manière conviviale. Nous commençons par faire un retour sur le mercredi précédent, de ce qui a été ou pas. Nous faisons le point également sur les demandes éventuelles de matériel. Ces réunions permettent aussi de préparer les activités, les grands jeux ou encore les sorties. C'est aussi un temps d'échanges au sein de l'équipe qui se retrouve uniquement le temps de ces réunions ou bien lors des repas du mercredi. Si des temps d'activité commune sont prévus, c'est le seul moment où les animateurs peuvent en discuter et s'organiser. A chaque réunion précédant les vacances scolaires, nous mettons en place le planning d'activités pour la période suivante.
Une fois par mois, un temps d'échange est organisé autour d'une thématique spécifique (outils d'évaluation famille, outils d'évaluation enfants, communication, …) dans le but de créer des outils communs à l'ensemble des intervenants au sein de notre structure.

Sortie

- Une fiche de sortie au bureau et une avec les animateurs, en prévoir obligatoirement une pour le chauffeur avec le numéro de téléphone du responsable
- Pour toute sortie hors du département, prévenir la DDCSPP du département d'accueil (formulaire type)
- L'itinéraire affiché au bureau
- Les fiches sanitaires
- La trousse de secours et les numéros de téléphone
- Les PAI éventuels
- La fiche de liaison destinée aux maîtres-nageurs pour les sorties piscine
- Le goûter, de l'eau en quantité suffisante, des gobelets
- Des sacs poubelle
- Des sacs à vomi (au cas où…)
- Anticiper les informations à donner aux familles concernant la tenue adéquate et les horaires de départ / de retour

Un mail est envoyé en amont à l'ensemble des familles afin de les tenir informé de la sortie (horaires, lieu, tenue adéquate…)

Hygiène

- L'équipe s'engage à systématiser des temps d'hygiène corporelle (lavage des mains), voir bucco-dentaire (si possible).
- Avec la Covid, les enfants se désinfectent systématiquement les mains dès leur arrivée et ce à plusieurs reprises au cours de la journée. L'ensemble du personnel côtoyant les enfants portent obligatoirement le masque et se désinfectent également les mains régulièrement.

L'organisation :

Les groupes

- Le thouax se trouvant dans la cour de l'école maternelle est la salle d'activité pour les maternels. Nous disposons également du préau/hall de l'école maternelle (*18 boulevard Maurice Violette, Voves, 28150 LES*

VILLAGES VOVEENS) en cas d'effectif supérieur à 20 enfants ou encore pour séparer le groupe en fonction des âges. L'école nous met à disposition le dortoir pour le temps de sieste.

- En ce qui concerne les 6/11 ans, nous avons à disposition la grande salle multi-activité et une salle de classe situées à l'école Jean Moulin (Espace du Fau Chapitre).
- Les ados ont leur propre espace à l'espace Philidor.
- Nous disposons sur demande de la salle polyvalente du gymnase et de la halle de tennis couverte (*le mercredi*), et du gymnase (*pendant les vacances*) pour des activités sportives ou bien des grands jeux.
- Chaque groupe possède sa propre salle d'accueil, point de repère pour les enfants et les parents. C'est l'endroit où les enfants se regrouperont pour la constitution des groupes, les consignes de jeux, pour les temps calme du midi, pour le goûter.
- L'encadrement des tranches d'âge est assuré par 3 équipes. Chaque équipe est autonome dans la gestion de son groupe, préparations des plannings et des activités. Un référent est nommé sur chaque groupe. Il est précisé dans la fiche complémentaire de la période.
- Chaque animateur est responsable de son groupe du matin jusqu'à la fin de la journée (liste des enfants, effectif à table, animation, hygiène, locaux, rythme de la journée, transport).

<u>Les points importants de la journée pour les 3/11 ans</u>

<u>Accueil du matin :</u>
De 7h à 9h00 c'est l'accueil des enfants dans les différents accueils de loisirs. C'est le premier échange, il permet de faire connaissance. Les animateurs doivent mettre à l'aise, créer une ambiance et être disponible. Il faut obligatoirement qu'ils préparent ce moment et qu'ils jouent avec les enfants.
Cela permet de :

- Se détendre
- Être en confiance
- Limiter l'angoisse
- Faciliter la séparation

<u>L'appel :</u>
Il faut réaliser l'appel puis la constitution des groupes. Les effectifs doivent être communiqués avant 10h00 à la directrice. Ainsi, nous pouvons informer le personnel de cantine du nombre de repas à mettre en place et connaître l'effectif d'enfants présents sur la structure.

<u>Le repas :</u>
Les groupes maternels et élémentaires mangent séparément afin d'éviter le brassage des différents groupes. Les animateurs s'occupent de leur groupe de référence et s'occupent de servir le repas aux enfants (pour éviter la manipulation des couverts de service par tout le monde…).

<u>Le temps calme :</u>
Le temps calme est un temps d'activité à part entière, ce n'est pas un défouloir pour les enfants. Cela implique qu'il est pensé et préparé à l'avance par les animateurs. Ce temps est nécessaire pour un repos efficace. Pour les plus jeunes, une sieste s'impose car la journée est éprouvante pour eux. Ils vont tranquillement s'endormir après avoir écouté une histoire racontée par l'animateur. Les moyennes et grandes sections de maternelle se reposent dans leur salle avec une histoire contée par une animatrice, ils peuvent jouer à des jeux de société, faire du dessin ou encore s'allonger sur des tapis de sol dans le préau de l'école…. sous la vigilance d'un animateur. Pour les élémentaires, l'équipe d'animation proposera différents pôles d'activités calmes et autonomes (bracelets brésiliens, scoubidous, jeux de construction, origami…) afin qu'ils puissent eux aussi bénéficier d'un temps calme. Les effectifs ayant beaucoup augmenté cette année, ce temps calme est primordial pour les enfants.

<u>Le goûter :</u>
C'est un temps de « petit bilan » afin de recueillir les impressions des enfants sur la journée et éventuellement celles à venir. Une réelle discussion peut avoir lieu avec les élémentaires où chacun peut s'exprimer sur son ressenti sur les activités, le comportement du groupe et la relation avec les animateurs.

L'accueil du soir :
De même, que pour l'accueil du matin, ce temps doit être individualisé. Les animateurs doivent aller à la rencontre de chaque famille. Ce temps permet de discuter de la journée, de transmettre des informations mais surtout de nouer une relation de confiance et d'échanges.

Le thème et les activités :
On ne fait pas de l'activité pour de l'activité. Il faut qu'elle soit pensée, réfléchie et adaptée à l'âge des enfants. Pour que tout soit prêt lorsque les animateurs encadrent un groupe d'enfants, il faut que ceux-ci les aient finalisées la veille ou durant la réunion hebdomadaire. Chaque animateur devra rédiger un projet d'animation (*un sur le temps du périscolaire et un autre sur le temps du mercredi*) qui sera remis au directeur afin de pouvoir s'organiser, évaluer ses actions et être en capacité de s'autoévaluer.

Ainsi à chaque période, l'équipe définira un planning d'activités qui découlera d'un projet d'animation répondant lui-même aux objectifs du projet pédagogique. Dans ce planning, on retrouvera des activités couvrant différents domaines : expressions, scientifiques et techniques, sportives, manuelles ou culturelles. La pédagogie exercée dépend de l'âge des enfants, du type d'activité et du moment choisi dans la journée (activité d'apprentissage, de découverte, de réalisation de l'individu.), cependant l'équipe s'accorde, de manière à proposer un cadre identique. Le choix des sujets éducatifs se fait selon la période, les partenaires, les moyens à disposition et les envies des enfants.

Les sorties dites éducatives et en lien avec le projet pédagogique seront privilégiées. Nous éviterons de ce fait les sorties dites de consommation.

Les transports :
Tous les trajets sont des moments éducatifs qui se préparent avec soin. Il faut penser à de la musique, à des chants, aux petits jeux…
Il faut respecter les consignes de sécurité de tous types de transports (*car, train, vélos, …*), à savoir :

- Posséder une fiche de sortie et en donner une copie au bureau
- Lieu et itinéraire affichés au bureau
- Connaître l'effectif exact
- S'asseoir de manière à pouvoir gérer l'ensemble du groupe d'enfants dans le car (issue de secours, devant, milieu et derrière)
- Les animateurs doivent rester éveillés pendant le trajet
- Nommer un responsable de transport
- Se munir des fiches sanitaires, d'une trousse de secours (*qui est vérifiée à chaque sortie*) et des PAI éventuels
- Des sacs à vomi
- Penser au goûter, à l'eau, aux pique-niques…
- Des sacs poubelles

L'infirmerie :
Celle-ci se situe dans la salle animateur, il y a des trousses de secours pour les sorties et une armoire à pharmacie.
Chaque groupe possède un cahier d'infirmerie.
Sur le cahier d'infirmerie, il faut obligatoirement noter les soins et les informations sanitaires (à noter à chaque soin réalisé sans oublier l'heure à laquelle le soin a été administré). Les soins se font en présence d'un assistant sanitaire. (Vérifier les recommandations particulières avant chaque soin sur la fiche sanitaire).
Rappel : en aucun cas, les animateurs et le directeur ne peuvent donner de médicaments à un enfant sauf pour les cas de PAI où un protocole a été établi par le médecin scolaire.

Les points importants de la journée pour les 12/17 ans

L'accueil du matin :
A partir de 9h00 c'est l'accueil des jeunes. L'animateur doit aller au-devant des jeunes, discuté avec eux afin de les mettre à l'aise.
Cela permet de :

- Créer un climat de confiance
- Que les jeunes aient envie de venir sur la structure

L'appel :
Bien que l'animateur ado soit seul sur la structure, il se doit de remplir la feuille d'appel et la remettre à la directrice lors de son passage dans la journée. C'est important que celui-ci soit fait correctement. Cela évitera les erreurs. Depuis cette année, les effectifs sont en augmentation, il y a donc 2 animatrices sur le temps du mercredi. L'effectif durant les stages proposés pendant les vacances pouvant variés, l'effectif de l'équipe encadrante peut varier elle aussi.

Le repas :
Le repas constitue un moment fort de la journée. Il satisfait les besoins physiologiques. L'échange y est favorisé ainsi que la convivialité mais ce temps reste un moment d'éducation à la vie en société et l'animateur y veillera. Chaque jeune apportera son pique-nique chaque jour et le mettra dans le réfrigérateur afin que la chaîne du froid soit respectée. L'animateur veillera à ce que le repas soit pris dans un délai raisonnable (par exemple : éviter qu'il soit pris en 5 min, nourriture jetée…). Chaque jeune débarrassera sa table et fera sa vaisselle afin que le lieu reste propre.

Le temps calme :
Les jeunes auront à leur disposition des jeux de société et pourront aller jouer dehors. L'animateur les laissera en autonomie mais il interviendra chaque fois que cela sera nécessaire pour canaliser les jeunes qui ne respecteraient pas les règles.

Le goûter :
Il est prévu un goûter équilibré pour les jeunes. L'horaire, où il sera pris, dépendra de la fin des activités.

L'accueil du soir :
C'est le moment où l'animateur peut rencontrer les familles et faire un point rapide avec les jeunes sur leur journée. Cela permet de tenir compte des envies des jeunes et s'adapter pour que leur semaine se passe la mieux possible.
Certains jeunes ont l'autorisation de rentrer seuls chez eux.

Le thème et les activités :
On ne fait pas de l'activité pour de l'activité. Il faut qu'elle soit pensée, réfléchie et adaptée à l'âge des jeunes.
Durant les vacances, l'animatrice proposera un stage avec un planning élaboré et préparé en amont avec et par les jeunes.
Le mercredi, ce sont également les jeunes qui élaborent le planning d'activité en fonction de leurs envies.
Les jeunes proposent également les sorties qu'ils aimeraient faire.

Les sorties dites éducatives seront tout de même privilégiées.

VIII. Objectifs pédagogiques et évaluation

Maternelles et élémentaires :

Diagnostic :

- Caractéristiques du public : Les Villages Vovéens est l'un des secteurs de la CCCB qui comptent le plus d'enfants. En effet, le nombre d'enfants âgés de 3 à 11 ans est en constante augmentation.

La majorité des familles sont de classe moyenne avec des revenus modestes. Le bassin d'emploi se situe en majorité à Chartres, Orléans et en région parisienne.
Les nouveaux arrivants sur le secteur n'ont aucune famille ou connaissance à proximité de chez eux. La majorité des enfants qui fréquente nos structures le font par nécessité de mode de garde.
L'effectif des petites sections est en augmentation et représente quasiment la moitié de l'effectif global.

- Environnement proche : Voves est une commune riche en infrastructure, associations et établissements. Il y a entre autres :

- Le gymnase et le dojo ;
- La halle de tennis couverte ;
- Le city stade ;
- La piscine intercommunale ;
- La bibliothèque municipale ;
- Le plan d'eau ;
- 1 RAM ;
- 1 EHPAD ;
- 1 bois ;
- 1 école maternelle publique ;
- 1 école élémentaire publique ;
- 1 école primaire privée ;
- Plusieurs associations sportives ;
- Le cinémobile ;
- Des salles des fêtes.

- Constat général

POINTS POSITIFS	POINTS A AMELIORER
- L'emplacement de la structure sur la commune de Voves - L'ouverture de la structure sur beaucoup de périodes de vacances - L'augmentation des effectifs sur le temps du périscolaire et des mercredis (maternels et élémentaires) - Une bonne communication avec l'école maternelle - Une bonne communication avec le personnel d'entretien et de cantine - Une bonne communication avec les familles	- La structure : multisite, mutualisation des locaux avec les écoles, manque d'espace qui nécessite de scinder le groupe maternel pour respecter la capacité d'accueil des locaux - La communication et les échanges fragiles avec l'école élémentaire - Le manque d'intérêt des familles pour ce qui est fait à l'ALSH - Le manque d'innovation dans les animations proposées

PROBLEMATIQUE

Comment mettre en valeur nos intentions pédagogiques au travers des activités proposées par l'équipe aux enfants et à leurs familles ?

OBJECTIF(S) GENERAL(AUX)	**OBJECTIFS OPERATIONNELS**	**ACTION OU PROJET D'ANIMATION (thématique)**	**EVALUATION**	
(A quoi je veux parvenir ?)	*(En faisant quoi ? (verbes d'action)*	*(Cela se concrétise par)*	Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs *(Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?)*	Outils *(Comment je l'observe ?)*
Favoriser la qualité du lien parent / enfant	1. en développant l'information destinée aux familles 2. en améliorant la qualité des temps d'accueil 3. en tenant compte des retours des familles 4. en associant les familles aux différentes manifestations	1. créer un blog pour y publier les activités réalisées par les enfants, diffuser les campagnes d'inscriptions pour les vacances, diffuser les événements PEP et de la CCCB 2. être disponible et accueillant en toute circonstance et proposer un temps d'accueil individualisé aux familles 3. solliciter les familles à travers divers outils pour recueillir leurs avis et propositions tout au long de l'année 4. mettre en place des temps événementiels et des ateliers parents enfants qui intégreraient les familles dans la mise en place et le déroulement	1.Combien de familles suivent l'actualité de l'accueil de loisirs sur les réseaux sociaux ? 2.Y a-t-il eu un changement de posture de l'équipe d'animation ? Y a-t-il eu plus d'échanges avec les familles au moment de ces temps d'accueil ? 3.Est-ce que les remarques et propositions des familles ont été intégrées (quand cela est possible) au cours de l'année ? 4. Combien de familles participent aux événementiels et ateliers parents enfants proposés ?	1 .Les temps de réunion d'équipe vont permettre de faire le point sur la posture de l'animateur et des échanges établis avec les familles 2.Une évaluation familles est mise en place régulièrement pendant les petites vacances et deux fois par an pour les mercredis et le périscolaire : création de différents outils pour changer la traditionnelle enquête de satisfaction 3. On comptabilise le nombre de familles qui ont participé à ces temps à l'aide des fiches de séance créées
Développer les compétences de l'équipe pour améliorer l'accueil du public	1. en organisant des temps de travail collectifs 2. en accompagnant chaque membre de l'équipe au quotidien 3. en travaillant avec des partenaires	1. travailler sur des thématiques particulières en équipe pendant les réunions (grands jeux, accueils des familles, travail partenarial, temps libres, handicap, petite enfance, projet d'animation, évaluation…). 2. organiser des temps de rencontre individuels pour évaluer les besoins et les envies de chacun. Mettre en place un échéancier pour pouvoir évaluer la progression individuelle. 3. établir une démarche de travail partenariale et la mettre en pratique dans les projets d'animation proposés tout au long	1. Est-ce que l'équipe participe activement à ces temps de travail ? 2. Est-ce que les membres de l'équipe s'investissent dans leurs missions auprès des enfants et de leurs collègues ? 3. Combien de partenariats ont été faits ?	1.Un outil d'évaluation sur la participation individuelle 2.Trame de suivi individuel 3.compter le nombre de partenaires

		de l'année.		
Permettre aux enfants la découverte et la pratique d'activités artistiques et culturelles	1. en organisant des sorties culturelles 2. en proposant des projets d'animation innovants 3. en suscitant leur curiosité à travers ces animations 4. en alternant les différents types d'animation	1. participation aux événements proposés sur le territoire, découverte de sites culturels (musées, châteaux…) 2. partager les connaissances au sein de l'équipe afin que chacun puisse sortir de sa zone de confort et propose des animations différentes. Utilisation de techniques différentes tout en favorisant l'utilisation de matériel de récupération. Découverte de la robotique entre autres pour les élémentaires. 3. préparation des animations en incluant la notion de sensibilisation et de l'intérêt pédagogique pour le groupe d'enfants. 4.proposition d'activités manuelles, sportives, expressives, culturelles mais aussi des grands jeux et des journées à thème. Implication de l'équipe d'animation dans un spectacle les mettant en scène. .	1. Combien de sorties culturelles ont été réalisées au cours de l'année ? 2. Est-ce que l'équipe parvient à essayer de nouvelles techniques et/ou types d'animation ? 3. Est-ce que chaque animation a un intérêt pédagogique pour les enfants ? l'équipe a-t-elle su les sensibiliser en amont des animations ? 4. Est-ce qu'il y a une variété des animations proposées ?	1. A l'aide des plannings d'activités, on peut recenser l'ensemble des sorties culturelles qui ont eu lieu au cours de l'année. 2. L'évaluation des fiches d'activités rédigées individuellement ou en équipe. 3. la rédaction des fiches d'activités en amont de l'animation et leurs évaluations. 4. A travers les échanges lors des réunions d'équipe pour la conception des plannings d'activité, la variété sera rééquilibrée si besoin.

Adolescents

Diagnostic :

- Caractéristiques du public : Les Villages Vovéens est l'un des secteurs de la CCCB qui comptent le plus de jeunes. En effet, le nombre de jeunes âgés de 12 à 17 ans est en constante augmentation.
  La majorité des familles sont de classe moyenne avec des revenus modestes. Le bassin d'emploi se situe en majorité à Chartres, Orléans et en région parisienne.
  Le faible coût de l'adhésion à l'espace jeunes incite les familles à y inscrire leurs enfants (notamment lorsqu'ils rentrent en 6ème).
  La majorité des jeunes fréquentant la structure le font par désir et non par nécessité de mode de garde.

- Environnement proche : Les Villages Vovéens est une commune riche en infrastructure, associations et établissements. Il y a entre autres :

- Le gymnase et le dojo ;
- La halle de tennis couverte ;
- Le city stade ;
- La piscine intercommunale ;
- La bibliothèque municipale ;
- Le plan d'eau ;
- 1 EHPAD ;
- 1 bois ;
- 1 collège ;
- Plusieurs associations sportives ;
- Le cinémobile ;
- Des salles des fêtes.

- Constat général

POINTS POSITIFS	POINTS A AMELIORER
- L'emplacement de la structure sur la commune de Voves - L'augmentation des effectifs sur le temps des mercredis (2 animatrices présentes) - Les lycéens fréquentent l'espace jeunes pendant les vacances lors des stages proposés - De plus en plus de jeunes d'autres communes fréquentent l'espace jeunes pendant les vacances - Une bonne communication avec le personnel d'entretien - Beaucoup d'échanges avec les familles	- La structure : mutualisation des locaux à l'espace Philidor - Peu de participation des familles aux animations qui leur sont destinées (réunion, soirée…) - L'absence de transport entre l'espace jeunes et les communes avoisinantes - Une communication fragile avec le collège de Voves

PROBLEMATIQUE

Comment accompagner les jeunes à s'impliquer dans des projets ?

OBJECTIF(S) GENERAL(AUX)	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION (thématique)	EVALUATION	
(A quoi je veux parvenir ?)	*(En faisant quoi ? (verbes d'action)*	*(Cela se concrétise par)*	Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs *(Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?)*	Outils *(Comment je l'observe ?)*
Favoriser l'apprentissage à la citoyenneté	1. en incitant les jeunes à faire leurs propres choix et soumettre leurs idées 2. en organisant des intercentres et des sorties	1. élaboration des stages durant les vacances et des mini camps de l'été par les jeunes : contact des partenaires, élaboration du budget prévisionnel et du planning d'activité. Proposer des animations aux enfants de l'ALSH (ateliers cuisine pour les maternels, escape Game pour les élémentaires…) 2. rencontrer d'autres espaces jeunes au sein du territoire. Organiser les sorties des mercredis. Mise en place de passerelles avec l'ALSH élémentaire.	1.Les jeunes ont-ils réussi à organiser des stages, des animations et/ou des mini-camps ? 2.Combien de rencontres et sorties ont eu lieu ?	1. Projet de stage, de mini camp. Evaluation des animations proposées. - On comptabilise le nombre de sorties et d'intercentres/passerelles qui ont eu lieu au cours de l'année à l'aide des plannings d'activité.
Développer des projets innovants	1. en participant à des temps d'animations 2. en faisant intervenir des partenaires	1. découverte d'animations diverses et variées tel que la robotique. 2. Contacter des partenaires éventuels afin d'organiser des temps d'animation au sein de la structure ou pour des sorties dans le but d'acquérir de nouvelles connaissances. 3. répondre aux appels à projets CAF	1.Les jeunes ont-ils participé à l'ensemble de l'animation ? Les jeunes ont-ils apprécié ces animations ? 2.Combien de partenaires ont été contactés et sont intervenus ?	1.Listing de présence. Evaluation des jeunes de chaque animation (outil à définir) 2.Lister le nombre de contacts pris et le nombre de partenaires qui sont intervenus au sein de la structure

IX. Informations complémentaires pour les 03 / 11 ans

L'accueil des enfants de – de 6 ans

- Sur les temps périscolaire, la journée est « ritualisée » afin que les enfants aient des repères : une roue permet de symboliser à quel moment de la journée ils se trouvent, des temps de rassemblements sont mis en place afin de canaliser les enfants autour d'une histoire ou d'un chant.
- Sur le temps des mercredis et/ou des vacances, le fonctionnement est identique. Un temps de repos et/ou de sieste complète la liste précédente.
- Au début de l'année (ou au début de l'arrivée des enfants à l'accueil de loisirs pour ceux étant inscrit au cours de l'année), les plus jeunes gardent leurs doudous afin les rassurer. Nous les invitons au cours de la matinée à les ranger dans leurs sacs jusqu'au temps de sieste.

Les relations avec les enfants et les familles :

L'accueil de loisirs prend en compte la diversité des enfants accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

L'accueil respecte la convention des droits de l'enfant. L'équipe veille ainsi à ce que l'enfant :

- Ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (article 31),
- Ait droit à la liberté d'expression (article 13 et 15)
- Soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (article 19)

Les relations entre l'équipe d'encadrement et les familles sont indispensables. Dans notre philosophie associative, nous favorisons l'implication des familles dans la vie des structures et que nous considérons toujours les parents comme les premiers éducateurs de l'enfant.

La sécurité :

Les dispositions réglementaires en vue d'assurer la sécurité en accueil collectif de mineurs sont scrupuleusement respectées. L'équipe d'encadrement se réfère aux dispositions générales et particulières en vigueur, en consultant notamment les instructions départementales de la DDCSPP. Elle prend soin de donner les consignes de sécurité spécifiques avant chaque activité et d'avoir toujours à portée une trousse de secours et un moyen de communication fiable.

Mais, si la connaissance et le respect de règles administratives et de bon sens sont nécessaires, cela ne suffit pas pour créer un véritable climat de sécurité dans toutes ses composantes, notamment morale et affective. L'instauration de règles de vie adaptées et de relations inter-personnelles de qualité concourt au développement de la confiance en soi et dans les autres, donc à la création chez chacun du sentiment de sécurité.

L'obligation de surveillance :

En vertu du contrat conclu avec les parents, les accueils collectifs de mineurs ont une obligation de sécurité à l'égard des mineurs. Cette obligation se caractérise notamment sous la forme d'une obligation de surveillance qui est mise à la charge des salariés de l'ACM. En ce qui concerne la surveillance des enfants de moins de 10 ans, même s'il n'existe aucune loi, elle doit être **constante, vigilante et active**. Par surveillance constante, il faut comprendre que les enfants de moins de 10 ans ne peuvent être laissés seuls sans la présence d'un adulte. Par surveillance vigilante et active, il faut comprendre que la surveillance des animateurs ne peut se borner à être passive. En effet même à proximité des enfants, les animateurs ont l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour faire cesser des actes d'indiscipline qui peuvent être dangereux.

D'après la jurisprudence, il faut distinguer l'obligation de surveillance selon la personnalité et l'état physique de l'enfant et/ou du jeune. Les tribunaux imposent une surveillance accrue lorsqu'il s'agit « d'enfants difficiles » ou « en situation de handicaps physiques ou psychologiques ». Il est nécessaire de renforcer l'obligation de surveillance en présence d'enfants ou de jeunes « turbulents ou difficiles ». Concernant la surveillance d'enfants ou de jeunes en situation de handicap physique ou psychologique, celle-ci doit être accrue et prendre en compte la nature du handicap de l'enfant.

Il est nécessaire d'adapter les activités au handicap et au caractère de l'enfant, afin de supprimer les dangers potentiels.

L'accueil :

Le lieu d'accueil est le même pour toutes les tranches d'âge pour faciliter l'accueil des parents par l'équipe. L'équipe s'attache à faciliter l'arrivée des enfants et de leurs familles.
Il permet de développer des échanges, des relations, des informations avec chaque famille. L'accueil favorise l'autonomie (identifications des espaces).
L'équipe reste attentive à la réaction des enfants lors du départ des parents et les rassure. À cela elle explique aux enfants la journée et accompagne l'enfant.

L'accueil d'enfant en situation d'handicap :

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place à l'Accueil de Loisirs. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

Le repas du midi :

Il a lieu dans la cantine scolaire où toutes les conditions de sécurité sanitaire y sont assurées.

Le temps du repas pour les animateurs :

Lorsque sur leur temps de travail les animateurs ou le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants ou les jeunes, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.
Par conséquent, le coût de leur repas sera pris en charge par l'Association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

La sieste :

La sieste chez les enfants est essentielle. La science du sommeil démontre que le sommeil est loin d'être une simple mise en veilleuse de notre activité mentale et physique. Quand l'enfant dort, il y sécrétion de l'hormone de croissance, élimination des déchets, renforcement de son ossature, cicatrisation des plaies (les bobos) et réponse de l'activation immunitaire (c'est pendant qu'il dort que son corps combat les virus), également traitement de l'information et de la mémorisation, maturation du système nerveux central, apprentissage de nouvelles matières, adaptation émotionnelle, etc…

La sieste est importante, elle doit s'ajuster en fonction de l'âge et des besoins en sommeil de l'enfant :

- Entre 2 et 3-4 ans : une sieste, immédiatement après le repas du midi.
- Vers l'âge de 4-5 ans : une période de repos.

Le **refus de faire la sieste** n'est qu'un jeu dans lequel l'enfant s'oppose aux règles établies. On ne peut forcer personne à dormir. Mais, il est primordial d'installer un temps de repos où l'enfant se trouve allongé sur son matelas ou dans son lit, les yeux ouverts s'il le désire, mais sans aucune stimulation de quelque sorte (jouet, livre ou autre).
Chez les plus âgé, après quarante-cinq minutes de repos sans bruit, l'enfant qui ne s'est pas assoupi sera autorisé à se lever et à participer à une activité calme, tel que lecture, casse-tête ou coloriage jusqu'à ce que les autres soient éveillés afin d'éviter qu'un bénéfice se créer à l'idée de ne pas vouloir dormir.

Afin que l**a sieste remplisse efficacement son rôle** :

- La sieste de l'après-midi suit le repas du midi.
- La sieste ne doit en aucun cas être associée à une punition car elle serait mal vécue et ne représenterait plus une pause bénéfique dans l'activité de la journée.

Un enfant a assez dormi lorsqu'il s'éveille de bonne humeur **ET** n'a pas de signe de fatigue dans l'heure qui suit !

Le goûter :
Un goûter est proposé aux enfants vers 16h15-16h30. Il constitue un temps fort de la journée. Si sa principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, il favorise également l'échange et la convivialité. C'est un moment d'éducation à la vie en société et de bilan de la journée.

Santé :
Chaque enfant devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.
L'enfant ou jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.
PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI.

Administration de médicaments

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :
- soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.
Le traitement doit ***obligatoirement être commencé à la maison*** pour des raisons de sécurité (*risque d'allergie…*).

Conduite à tenir en cours de journée

Si l'enfant déclare une ***maladie « bénigne » et/ou de la fièvre bien tolérée*** au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort (*lavage de nez, mouchage,…*). A leur convenance, les parents de l'enfant pourront venir lui administrer du paracétamol.
Si, au cours de la journée, l'enfant déclare une ***maladie « bénigne » et/ou de la fièvre mal tolérée***, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en bas âge*). Les parents devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.
Si l'enfant est atteint ***d'une maladie contagieuse soumise à éviction***, ou un membre de sa famille, l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant atteint pourra ne pas être accepté.
Si l'enfant est atteint ***d'une maladie « à évolution rapide »*** ou est ***victime d'un accident*** au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (*contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI …*) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

Les partenaires :
Les intervenants extérieurs éventuels prennent connaissance du présent document et en tiennent rigueur lors de leur présence au sein de l'accueil de mineurs.

Les transports :
- Trajet à pied entre le centre de loisirs et la cantine scolaire. Lors de ce trajet, toute l'équipe est présente pour assurer la sécurité. Chaque animateur connaît les règles en ce qui concerne la circulation des enfants sur la voie publique en temps d'accueil de loisirs.
- Transport en bus lors de sorties par un prestataire de service.

X. Informations complémentaires pour les 12 / 17 ans

Les relations avec les enfants et les familles :
Le séjour de vacances prend en compte la diversité des enfants accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

L'accueil respecte la convention des droits de l'enfant. L'équipe veille ainsi à ce que l'enfant :

- Ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (article 31),
- Ait droit à la liberté d'expression (article 13 et 15)
- Soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (article 19)

Les relations entre l'équipe d'encadrement et les familles sont indispensables.

La sécurité :
Les dispositions réglementaires en vue d'assurer la sécurité en séjour de vacances sont scrupuleusement respectées. L'équipe d'encadrement se réfère aux dispositions générales et particulières en vigueur, en consultant notamment les instructions départementales de la DDJS. Elle prend soin de donner les consignes de sécurité spécifiques avant chaque activité et d'avoir toujours à portée une trousse de secours et un moyen de communication fiable.
Mais, si la connaissance et le respect de règles administratives et de bon sens sont nécessaires, cela ne suffit pas pour créer un véritable climat de sécurité dans toutes ses composantes, notamment morale et affective. L'instauration de règles de vie adaptées et de relations inter-personnelles de qualité concourt au développement de la confiance en soi et dans les autres, donc à la création chez chacun du sentiment de sécurité.

L'obligation de surveillance :
En vertu du contrat conclu avec les parents, les accueils collectifs de mineurs ont une obligation de sécurité à l'égard des mineurs. Cette obligation se caractérise notamment sous la forme d'une obligation de surveillance qui est mise à la charge des salariés de l'ACM. La justice considère que l'obligation de surveillance n'a pas à être de tous les instants pour les enfants entre 10 et 13 ans. Elle considère qu'ils ont « acquis un sens suffisant du danger pour rester libres de toute surveillance adulte dans l'exercice normal d'activité ludiques normales, et ce dans un temps réduit ». Autrement dit, dès lors qu'il s'agit d'activités à risque, la surveillance est la même que pour de jeunes enfants : constante, vigilante et active.
Pour les jeunes entre 14 et 17 ans, celle-ci est allégée par rapport à celle des enfants. La capacité des adolescents à discerner dispense les animateurs d'une surveillance constante. Leur présence physique est facultative et n'implique pas une vigilance de tous les instants. Toutefois à défaut de surveillance constante, les animateurs ont l'obligation d'énoncer des consignes claires, fermes, entendues et comprises par tous les participants. De plus, il est primordial de vérifier l'exécution de ces consignes. L'absence de vérification des consignes peut être sanctionnée par la justice.

D'après la jurisprudence, il faut distinguer l'obligation de surveillance selon la personnalité et l'état physique de l'enfant et/ou du jeune. Les tribunaux imposent une surveillance accrue lorsqu'il s'agit « d'enfants difficiles » ou « en situation de handicaps physiques ou psychologiques ». Il est nécessaire de renforcer l'obligation de surveillance en présence d'enfants ou de jeunes « turbulents ou difficiles ». Concernant la surveillance d'enfants ou de jeunes en situation de handicap physique ou psychologique, celle-ci doit être accrue et prendre en compte la nature du handicap de l'enfant. Il est nécessaire d'adapter les activités au handicap et au caractère de l'enfant, afin de supprimer les dangers potentiels.
L'obligation de surveillance au regard de la dangerosité des lieux et des activités : cela implique une surveillance renforcée dès lors qu'apparaît un potentiel danger, qu'il s'agisse des lieux ou des activités. L'obligation de surveillance devient obligatoire, rapprochée et vigilante quel que soit l'âge des enfants ou des jeunes.

L'accueil d'enfant en situation d'handicap :
La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son

maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

L'enfant en situation de handicap dans l'accueil de loisirs sera considéré de la même manière qu'un autre enfant. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement seront identifiés en amont pour permettre un accueil adapté.

L'hygiène :

L'hygiène est un aspect important de la vie en séjour de vacances, parce que c'est un facteur de santé, de bien-être et d'éducation, mais aussi parce que parmi tous les aspects de la vie quotidienne, c'est celui qui touche le plus directement, le plus intimement l'individu. Les moments de toilette, la gestion du linge, les questions de santé ont besoin d'une organisation minutieuse et d'un accompagnement attentif de la part des animateurs et de l'assistant sanitaire.

Le sommeil :

Pendant les vacances, les jeunes ont besoin de vivre des journées équilibrées où alternent de façon harmonieuse des moments d'activités et des moments de repos. Si les conditions matérielles ont beaucoup d'importance pour assurer à tous un sommeil de qualité, il en est de même en ce qui concerne le rôle et la place des adultes, particulièrement au moment de l'endormissement et du réveil. Pour conduire au sommeil, les activités de soirée doivent être choisies.
Même avec des adolescents, il est important de fixer des heures de coucher raisonnables.
Le lever individualisé est un très bon moyen de respecter le rythme de vie personnel des jeunes et de créer une atmosphère de vacances. Il pourra être géré de façon autonome par les jeunes.

Les repas, le goûter :

Les repas constituent un temps fort de la journée. Si leur principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, ils favorisent également l'échange, la convivialité et restent un moment d'éducation à la vie en société. Pour les adolescents, ce moment peut être un temps particulier pendant lequel peuvent être développés des objectifs tels que l'autonomie, l'initiative...

Les temps de repas des animateurs :

Lorsque sur leur temps de travail les animateurs ou le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants ou les jeunes, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.
Par conséquent, le coût de leur repas sera pris en charge par l'association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

Le respect des locaux :

Le lieu d'accueil du séjour est le lieu de vie de tout un groupe : il est donc important de le préserver et d'impliquer les jeunes dans le rangement du matériel après chacune des activités.
Le rangement des chambres/tentes, lieux de sommeil, doit être quotidien.

Temps calme

Ces temps de repos sont aménagés suite aux repas. Ils permettent de se ressourcer et sont très importants pour les jeunes : il s'agit donc de ne pas les négliger.

Les temps libres

Entre 12 et 17 ans, les jeunes ont besoin de se retrouver entre pairs : il s'agit donc pour l'équipe d'aménager des temps qui le leur permettent.

Les règles de vie

Elles seront déterminées en début de séjour, en concertation avec les jeunes.
Il s'agit d'apprendre à « vivre ensemble », dans le respect des autres.
Les règles mises en place devront être acceptées de tous.

- *Argent de poche :*

Les jeunes sont informés qu'il n'est pas nécessaire d'en prévoir sur ces séjours. Néanmoins, ils pourront effectuer des petits achats tels que cartes postales et petits souvenirs. Il est cependant interdit d'apporter plus de 20 € par jeune.

L'argent restera sous la responsabilité des jeunes durant tout le séjour.

- *Téléphone portable :*

Afin d'éviter les vols et appels intempestifs durant les activités et la nuit (!), les téléphones portables sont gérés par les animateurs. Les familles devront informer les animateurs de la présence ou non d'un portable. Des temps limités d'utilisation des portables par les jeunes seront autorisés afin qu'ils puissent appeler leur famille ou leurs amis.

- *Appareils photos :*

Afin d'éviter les vols et détériorations, seuls les appareils photos jetables notés aux noms et prénoms des participants seront autorisés. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'en apporter un, les animateurs pouvant fournir les photos sur clé USB en fin de séjour.

- *Sont strictement interdits et pouvant être motif à exclusion (frais à la charge de la famille) :* Cigarettes, alcool, objets coupants type cutter, canif, etc.

La place de l'expression et du choix

L'expression et la pensée par soi-même doivent être privilégiées. Les jeunes doivent avoir la possibilité de s'exprimer tout au long de la journée quel que soit le mode choisi : en groupe, en petit comité, sous une forme artistique…
Ils doivent pouvoir exprimer leurs préférences et choisir leurs activités.
A l'âge où l'on a tendance à vouloir se conformer au groupe, permettre l'expression individualisée de chacun contribue à révéler et développer la personnalité de chaque jeune.

Communication entre les jeunes et leurs familles au cours des séjours

Avant les séjours, une réunion d'information aux familles et aux jeunes a eu lieu afin de rassurer et d'expliquer le déroulement des séjours.
Pendant les séjours, les parents pourront néanmoins être joints par leur enfant grâce à sa carte téléphonique ou à son téléphone portable sur des temps déterminés. Egalement, des nouvelles leur seront communiquées chaque jour par l'intermédiaire d'un blog www.ondonnedesnouvelles.com (code fourni lors du départ). En cas d'urgence, le directeur du séjour sera joignable au 06.35.86.70.54.

Santé

Chaque enfant devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.
L'enfant ou jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.
PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI.

Administration de médicaments

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :
- soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.
Le traitement doit ***obligatoirement être commencé à la maison*** pour des raisons de sécurité (*risque d'allergie…*).

Conduite à tenir en cours de journée

Si l'enfant déclare une ***maladie « bénigne » et/ou de la fièvre bien tolérée*** au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort (*lavage de nez, mouchage, …*). A leur convenance, les parents de l'enfant pourront venir lui administrer du paracétamol.
Si, au cours de la journée, l'enfant déclare une ***maladie « bénigne » et/ou de la fièvre mal tolérée***, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en*

bas âge). Les parents devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.
Si l'enfant est atteint ***d'une maladie contagieuse soumise à éviction***, ou un membre de sa famille, l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant atteint pourra ne pas être accepté.
Si l'enfant est atteint ***d'une maladie « à évolution rapide »*** ou est ***victime d'un accident*** au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (*contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI …*) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

Les partenaires :
Les intervenants extérieurs éventuels prennent connaissance du présent document et en tiennent rigueur lors de leur présence au sein de l'accueil de mineurs.

Les transports :
- Trajet à pied lors des sorties et/ou activités. Lors de ce trajet, toute l'équipe est présente pour assurer la sécurité. Chaque animateur connaît les règles en ce qui concerne la circulation des jeunes sur la voie publique.
- Transport en bus lors de sorties par un prestataire de service.

XI. Rôle de chacun

Le directeur

IL·ELLE EST GARANT DU BON FONCTIONNEMENT DU CENTRE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION

IL·ELLE ANIME L'EQUIPE ET CONTRIBUE À SA PROGRESSION AINSI QU'À SA FORMATION

IL·ELLE EFFECTUE LES TÂCHES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

IL·ELLE EST PRESENT DANS L'EQUIPE ET AVEC LES JEUNES

IL·ELLE ASSURE LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES, L'ORGANISATEUR, ET LES PRESTATAIRES DE SERVICE EXTERIEUR

IL·ELLE EST DISPONIBLE, À L'ECOUTE ET PRESENT

IL·ELLE GERE L'EQUIPE D'ANIMATION

IL·ELLE FACILITE LE TRAVAIL DES ANIMATEURS ET LES COORDONNE

IL·ELLE A UN POUVOIR DE DECISION

L'animateur

IL·ELLE REND COMPTE AU DIRECTEUR DE TOUT CE QU'IL JUGE UTILE ET IMPORTANT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT, LES ENFANTS

IL·ELLE SAIT REPONDRE AUX DEMANDES DES FAMILLES

IL·ELLE PARTICIPE AUX TÂCHES QUOTIDIENNES ET COLLECTIVES

IL·ELLE PREND DES INITIATIVES

IL·ELLE PARTICIPE AUX REUNIONS, A L'ELABORATION DU PROJET PEDAGOGIQUE, À LA VIE DE L'EQUIPE ET À SA DYNAMIQUE

IL·ELLE EST FORCE DE PROPOSITIONS

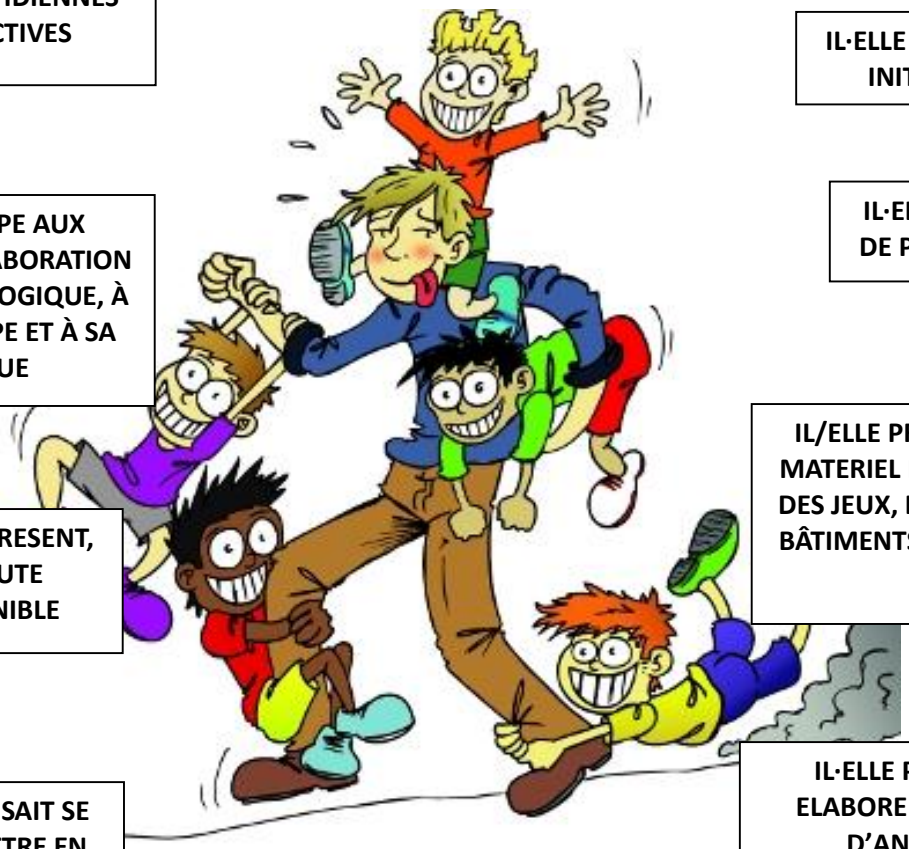

IL/ELLE PREND SOIN DU MATERIEL PEDAGOGIQUE, DES JEUX, DES LIVRES, DES BÂTIMENTS, DU MATERIEL

IL·ELLE EST PRESENT, A L'ECOUTE ET DISPONIBLE

IL·ELLE PROPOSE ET ELABORE DES PROJETS D'ANIMATION

IL·ELLE SAIT SE REMETTRE EN QUESTION

IL·ELLE EST GARANT DE LA SECUTRITE AFFECTIVE ET PHYSIQUE DES

IL·ELLE RESPECTE SES COLLEGUES

TOUT CECI DANS LES REGLES DE SECURITE PREVUES PAR LA LEGISLATION

L’assistant sanitaire

IL·ELLE VERIFIE LES TROUSSES A PHARMACIE

IL·ELLE TIENT ET SUIT LE REGISTRE DES SOINS

IL·ELLE VERIFIE LES RECOMMANDATIONS PARTICULIERES AVANT CHAQUE SOIN SUR LA FICHE SANITAIRE

IL·ELLE INFORME L’EQUIPE SUR LES EVENTUELLES ALLERGIES

IL·ELLE IDENTIFIE CHAQUE MINEUR QUI DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT SUR L’ACCUEIL ET S’ASSURE DU BON DEROULEMENT DE CELUI-CI

IL·ELLE VERIFIE CHAQUE FICHE SANITAIRE ET LISTE LES ENFANTS AYANT DES CONTRE-INDICATIONS MEDICALES, ALLERGIES

IL·ELLE S’ASSURE QUE LES MEDICAMENTS SONT CONSERVES DANS UN CONTENANT FERME A CLEF

IL·ELLE SE LAVE LES MAINS ET PREND DES GANTS AVANT CHAQUE SOIN

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire.** Il s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel
Protocole sanitaire	Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • **Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire** • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**
Activités physiques et sportives	• Pas de restriction	• **Pas de restriction** à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter.	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules **les activités de basse intensité** compatibles avec une distanciation sont permises.
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

Juillet 2022